



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Original à : *Olivier Houiste*
Scan à : *E Tison Le Roux*

Affaire suivie par :
Maria LORENZO MARTINEZ
03 80 68 50 50

maria.lorenzo-martinez@culture.gouv.fr

Références : MLM/PT/2025/ 353

Communauté de Communes Rives de Saône
15 bis Grande Rue du Faubourg Saint-Michel
21250 SEURRE

À l'attention de M. DELACOUR Sébastien,

Dijon, le **11 FEV. 2025**

Envoi en recommandé avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SEURRE (COTE-D'OR), Rue de Franche Comté, création d'une ZAE de 8 lots à bâtir
PA0216072500001
Livres V du Code du patrimoine

Monsieur,

PETR Pays Val de Saône Vingeanne m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 14 janvier 2025.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

COURRIER ARRIVÉ

14 FEV. 2025

Rives de Saône
Communauté de Communes

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des
affaires culturelles, et par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie

Marc TALON